

**Attestation par un professionnel de l'expertise comptable  
d'informations relatives à  
l'Aide exceptionnelle à la relance des commerces – Covid 19  
mise en place par la Région Île-de-France**

En notre qualité de professionnel de l'expertise comptable, nous attestons des informations suivantes établies dans le cadre d'une demande d'aide exceptionnelle à la relance des commerces – Covid 19 formulée auprès de la Région Île-de-France (Délibération N° CR 2020-C01 du 14 novembre 2020) :

L'entreprise (*raison sociale*) .....  
représentée par .....

ayant pour Siren

et dont l'établissement principal est situé .....

code postal  ville .....

présente à l'issue du dernier exercice pour lesquels les comptes ont été établis<sup>1</sup>,

- un effectif exprimé en équivalent-temps plein (ETP) inférieur à 10 salariés (ETP) ;
- un chiffre d'affaires inférieur ou égal à 2 millions d'euros ;
- n'appartient pas à un groupe dépassant ces deux seuils.

Si l'entreprise a été créée récemment et que les comptes de son premier exercice n'ont par conséquent pas été établis<sup>2</sup>,

- son effectif exprimé en ETP est inférieur à 10 salariés (ETP) au cours du mois d'octobre 2020 ;
- son chiffre d'affaires mensuel moyen sur la période comprise entre la date de création de l'entreprise au   20  et le 29 octobre 2020<sup>3</sup> est inférieur à 166 666 euros<sup>4</sup> ;
- et l'entreprise n'appartient pas à un groupe dépassant ces deux seuils.

Les données figurant ci-dessus ont été établies sous la responsabilité de l'entreprise à partir des documents et informations transmis par celle-ci.

Fait pour servir et valoir ce que de droit.

A....., le .....

**Signature et cachet**

<sup>1</sup> Il s'agit le plus fréquemment du 31 décembre 2019.

<sup>2</sup> A titre d'exemple sont dans ce cas :

- une entreprise créée le 1<sup>er</sup> juillet 2019 et dont le premier exercice est d'une durée de 18 mois ;
- une entreprise créée le 1<sup>er</sup> mars 2020 et dont le premier exercice est d'une durée de 12 mois.

<sup>3</sup> Le deuxième confinement a commencé le 29 octobre à minuit.

<sup>4</sup> Chiffre d'affaires annuel de 2 millions d'euros exprimé en moyenne mensuelle : 2 000 000€ / 12 mois = 166 666 €.